

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Liste des délibérations Séance du 14 octobre 2022

Date de convocation : 7 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'octobre à 18h12, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMELIN, le Maire

Présents : Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Angélique METIVET, Stéphane HAMELIN, Marc MEUNIER, Jeanne ROMERO, Didier Giraud, Emmanuelle BOUYER,

Excusés : Olivier STOJANOVIC donne son pouvoir Armand PLISSON
Aleksandar CENIC donne son pouvoir à Jeanne ROMERO
Karine MEGE donne son pouvoir à Marc MEUNIER

Absents : Paul RITZO-DAOUT

Secrétaire de séance : Mme Angélique METIVET

- **Délibération n° 2022-10-01** : présentation et vote pour solliciter la dotation intercommunale de solidarité aux communes de bourges plus ainsi que le plan de financement pour le matériel informatique de la salle de la mairie

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 10 voix POUR et 1 voix ABSENTION (O. NICOLAS)

- **Délibération n° 2022-10-02** : Présentation et vote pour solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges Plus ainsi que le plan de financement pour achat d'un projecteur pour le terrain de rugby de la commune d'Arçay

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 11 voix POUR

- **Délibération n° 2022-10-03** : Vote pour l'octroi de la mise à disposition d'un local pour la complémentaire santé solidaire de Bourges PLUS

Le conseil municipal vote **CONTRE** à l'unanimité à la proposition ci-dessus avec 10 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION (J. ROMERO).

- **Délibération n° 2022-10-04 : Vote pour approbation des modifications des statuts du SDE18**

-

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 11 voix POUR.

- **Délibération n° 2022-10-05 : Vote pour décider la suite à donner concernant les poursuites du règlement de la dette du « meeting »**

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 11 voix POUR

- **Délibération n° 2022-10-06 : Vote des montants des cautions pour la location de la salle des fêtes et les conditions d'encaissement**

Il est proposé de voter pour :

- Proposition montant chèque de caution : 500€
- Proposition montant chèque de caution pour la réservation : 100€
- Montant des pénalités en cas de manque des respects du tri sélectif : 50€

Le conseil municipal **APPROUVE** toutes les propositions ci-dessus avec 11 voix POUR

Monsieur Le Maire,
Stéphane HAMELIN

Mme la Secrétaire de séance
Angélique METIVET

